

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat met en oeuvre les conclusions d'un rapport d'audit sur l'ERACOM

Le Conseil d'Etat a décidé, sur la base des conclusions du rapport d'audit relatif aux conditions de travail et à la gouvernance au sein de l'Ecole romande d'arts et communication (ERACOM), de mettre en place une direction ad intérim avec effet au 1er septembre 2015. Afin d'assurer la bonne marche de cet établissement et garantir un enseignement de qualité à ses élèves, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a également pris la décision de recentrer l'ERACOM sur l'enseignement des arts appliqués.

Faisant suite à des plaintes récurrentes concernant la dégradation des conditions de travail ainsi que des problèmes structurels liés à la gouvernance de l'ERACOM, et face à l'insuccès des mesures d'accompagnement et de médiation qu'il a mises en place au fil des derniers mois, le DFJC a confié le mandat à M. François Meylan, ancien juge cantonal vaudois, d'effectuer en toute indépendance un état des lieux de la situation. Ce rapport d'audit relève des dysfonctionnements importants et imputables à l'ensemble de la direction de l'établissement. Il est notamment question de manquements dans la gestion administrative de l'ERACOM, de déficit dans la communication et d'un fonctionnement insatisfaisant du secrétariat de l'établissement.

Prenant acte des conclusions de ce rapport d'audit, MM. Pierre Fantys et Alessandro Anzani renoncent, au 1er septembre 2015, à leur poste de directeur et directeur adjoint de l'ERACOM. Le Conseil d'Etat les remercie pour leur investissement en faveur de l'école et a confié la direction ad interim à M. Serge Overney, actuel directeur de l'EPSIC et à M. Antoine Oberholzer, actuel doyen à l'Ecole professionnelle commerciale d'Aigle (EPCA) pour sa dimension administrative. Ces mesures s'accompagnent du remaniement des charges décanales et de la fixation d'objectifs, analysés régulièrement, à l'ensemble du personnel administratif et technique.

Afin de garantir le bon fonctionnement de l'école et se fondant sur le rapport d'audit, le DFJC a également pris des mesures visant la réorganisation des filières d'étude de l'ERACOM, ceci sans incidences sur le programme 2015-2016. Les filières de formation de logisticiens CFC sont ainsi rattachées hiérarchiquement et administrativement au Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV). Les maturités professionnelles

techniques sont rattachées à l'Ecole technique, Ecole des métiers de Lausanne (ETML).

La mise en oeuvre de toutes ces mesures au 1er septembre prochain doit permettre d'assurer les meilleures conditions d'un enseignement de qualité et faire baisser les tensions actuelles susceptibles d'empêcher la bonne marche de l'ERACOM, ceci dans l'intérêt des collaboratrices, des collaborateurs et des élèves de cet établissement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 août 2015

DFJC, Séverin Bez, directeur général de l'enseignement postobligatoire (DGEP), 079 828 95 56
Le rapport de synthèse peut être consulté, sur demande, auprès de l'Unité affaires juridiques de la DGEP 021 316 63 14